

NOUVELLE
VERSION
2008

NF DTU 25-41

L'essentiel à connaître et à appliquer

Qu'est-ce qu'un DTU ?

Un **D**ocument **T**echnique **U**nifié est un texte normatif rédigé par la profession. Il constitue une référence commune pour tous les intervenants du bâtiment : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, artisans, contrôleurs techniques, experts des assurances... Ne pas respecter le DTU peut entraîner l'exclusion des garanties offertes par les polices individuelles d'assurance.

Pour le client final, c'est la certitude de la réalisation par des professionnels d'ouvrages conformes aux règles de l'art (choix des produits et mise en œuvre).

Un **DTU** a **deux fonctions** :

- **présenter les ouvrages traditionnels qu'il vise, leurs domaines d'emploi et les produits associés,**
- **décrire les étapes de mise en œuvre.**

En règle générale, un DTU couvre uniquement les aspects de comportement mécanique et de durabilité des ouvrages. Les autres performances notamment acoustiques et feu doivent faire l'objet de procès verbaux d'essais.

Edité par l'AFNOR, tout DTU est une norme française NF reconnue au niveau européen.

Exception !

Les préconisations des DTU ne sont pas applicables lorsque :

- **les produits ou procédés sont nouveaux ou non traditionnels,**
- **les mises en œuvre sont spécifiques,**
- **les conditions d'exploitation sont particulières.**

Dans ces cas, la mise en œuvre est décrite dans d'autres documents tels que les Avis Techniques ou les Documents Techniques d'Application.

Quels DTU pour quels ouvrages en plâtre ?

NF DTU 25-1

Enduits intérieurs en plâtre

NF DTU 25-31

Ouvrages verticaux en carreaux de plâtre à parements lisses

NF DTU 25-41

Ouvrages en plaques de parement en plâtre, plaques à faces cartonnées

NF DTU 25-42

Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs, plaques de parement en plâtre isolant

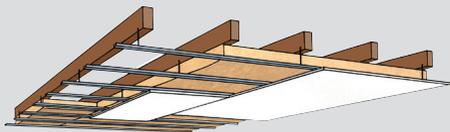
NF DTU 25-41

l'essentiel

à savoir pour bien appliquer

A la mise en œuvre

- Si des performances feu ou acoustiques sont exigées, respecter les conditions de mise en œuvre décrites dans les rapports ou PV d'essais en complément de celles décrites dans le DTU.
- Pour le traitement des joints et quel que soit l'ouvrage, assurez-vous que la température ambiante et celle du support sont supérieures à 5°C.

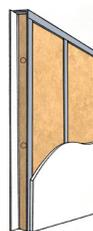


Pour les plafonds

- Sur la plupart des supports, fixez une ossature métallique composée de suspentes et fourrures (entraxe maximum de 60 cm).
- Posez l'isolant de façon jointive avant la pose des plaques de plâtre ou avant le traitement des joints.
- Positionnez les plaques de plâtre perpendiculairement aux fourrures. Installez les renforts nécessaires pour les trémies et les charges suspendues de plus de 2 kg.
- Ne marchez jamais sur les ossatures du plafond ni sur les plaques de plâtre.
- Traitez l'étanchéité à l'air à la périphérie des plafonds, par exemple à l'aide de bandes papier et d'enduit pour les cueillies.
- Respectez les tolérances de planéité : 5 mm à la règle de 2 m ou 1 mm à la règle de 20 cm.
- Respectez les tolérances d'horizontalité : 3 mm par mètre linéaire sans dépasser 2 cm pour l'ensemble du plafond.

Pour les cloisons et contre cloisons

- Disposez les ossatures en fonction de la hauteur de la cloison ou de la contre cloison (entraxe de 40 ou 60 cm).
- Posez verticalement les plaques de plâtre sur toute la hauteur de la cloison ou de la contre cloison en ménageant un espace d'environ 1 cm en pied.
- Évitez de juxtaposer des bords amincis et des bords droits.
- Fixez les plaques de plâtre sur tous les profilés.
- Réalisez à l'avancement les incorporations diverses (isolants, canalisations électriques...) et installez les éventuels renforts.
- Respectez les tolérances d'aplomb : 5 mm à la règle de 2 m et 1 mm à la règle de 20 cm.



Spécial cloisons

- Pour les cloisons simple peau, décalez les joints entre faces opposées.
- Pour les cloisons double peau, décalez les joints entre faces opposées et décalez les joints entre les deux parements d'une même face.



Spécial contre cloisons

- Pour de bonnes performances techniques, positionnez l'isolant derrière l'ossature.
- Pour des performances supérieures, positionnez l'isolant derrière l'ossature et entre les profilés.

Pour obtenir des informations complémentaires, consultez le guide CSTB sur les ouvrages courants en plaque de plâtre sur ossature métallique.

NF DTU 25-41 version 2008

Pourquoi cette révision ?

L'entrée en vigueur des normes européennes et du marquage CE, en septembre 2006, a nécessité la révision du DTU dans le but d'adapter les normes françaises aux réglementations européennes.

LES ENTREPRISES, ARTISANS, INDUSTRIELS,
BUREAUX DE CONTRÔLE ET CENTRES TECHNIQUES,
EN CHARGE DE CETTE RÉVISION,
ONT SAISI L'OCCASION DE REMANIER CE DTU POUR :

GÉNÉRALISER
L'EMPLOI
DE PRODUITS
CERTIFIÉS

PRENDRE
EN COMPTE
LES BONNES
PRATIQUES
CHANTIER

ÉLARGIR
LE DOMAINE
D'EMPLOI
DU DTU À DE
NOUVELLES
APPLICATIONS

AMÉLIORER
LA QUALITÉ ET
LA SÉCURITÉ
DES OUVRAGES

Pour vous, quels en sont les avantages ?

PRODUITS CERTIFIÉS

NOUVEAUTÉ

Définition précise des profilés
et introduction de
la **marque NF profilés**

AVANTAGES

Certification de qualité
des profilés
et reconnaissance aisée
par le sigle de la marque NF

NOUVEAUTÉ

Introduction de la **plaque BA 18**
et des cloisons simple peau
associées : 72/36, 84/48, 98/62

Plus large choix de profilés
Utilisation possible
dans les locaux ouverts au
public et exposés aux chocs

ADAPTATION

Deux niveaux de protection à la
corrosion des profilés en fonction
de leur usage :

- **Z 140** pour les ossatures - montants
et fourrures - non liées à la structure
- **Z 275** pour les ossatures - rails
et cornières - liées à la structure

Niveau de protection
standard adapté aux
endroits peu sensibles
à la corrosion

Niveau élevé de
protection aux endroits
sensibles à la corrosion

ADAPTATION

Renforcement des **exigences
mécaniques** des plaques de plâtre
par rapport à celle de la norme
NF EN520

Des plaques de plâtre
plus résistantes
au choc et se déformant
moins sous charge

QUALITÉ DES OUVRAGES

NOUVEAUTÉ

Introduction de la plaque à 4 bords amincis pour les plafonds

AVANTAGES

Une plus grande facilité de pose
Une meilleure finition

NOUVEAUTÉ

Recommandation pour le traitement des joints bords coupés/bords amincis

Une meilleure planéité

NOUVEAUTÉ

Disposition de mise en œuvre des portes selon leur poids. Pour celles très lourdes, pose de renforts par le menuisier.

Un risque réduit de désordre (ex : fissuration...)

NOUVEAUTÉ

Sur chantier humide (ex : chape hydraulique...), entraxe fixé à 50 cm pour les plafonds

Un risque réduit de festonnage (déformation) en partie courante

NOUVEAUTÉ

Recommandation de profilés périphériques pour la mise en œuvre de plafonds

Moins de déformation en rive des plafonds

NOUVEAUTÉ

Joint de fractionnement tous les 25 m au lieu de 15 m

Des plafonds et cloisons sans discontinuité sur des surfaces plus importantes

NOUVEAUTÉ

Hauteur de la cloison 72/48 ramenée à 2,50 m au lieu de 2,60 m

Cloison plus raide et possibilité de dépasser cette hauteur sur sol brut

PRISE EN COMPTE DES BONNES PRATIQUES CHANTIER

NOUVEAUTÉ

Définition des responsabilités dans le cadre de traversées d'ouvrage réalisés après intervention du plaquiste

AVANTAGES

Responsabilité du plaquiste dégagée en cas de dégradation des performances du fait de ces traversées

NOUVEAUTÉ

Introduction des doublages avec fourrure et appui intermédiaire

L'assurance de savoir comment bien faire
Un choix élargi de profilés

SÉCURITÉ DES OUVRAGES

NOUVEAUTÉ

Définition de la mise en œuvre des cloisons en surplomb : mezzanines, cages d'escalier...

AVANTAGES

Une meilleure garantie de comportement aux chocs

NOUVEAUTÉ

Test de compatibilité fourrure et suspente

Des plafonds mieux suspendus et plus sûrs

NOUVEAUTÉ

Si nécessaire, pose d'une structure intermédiaire avant l'intervention du plaquiste

Des plafonds mieux suspendus et plus sûrs

ADAPTATION

Lors du dimensionnement des plafonds, prise en compte plus précise de toutes les charges (isolation, charges ponctuelles...)

Meilleures planéité et résistance mécanique du plafond

Marquage CE : UN PASSEPORT DE CIRCULATION

Marque NF : UNE CERTIFICATION DE QUALITÉ

Depuis septembre 2006, le marquage CE des plaques de plâtre, enduits, bandes à joint et profilés métalliques est obligatoire.

Basé sur une simple déclaration des fabricants, le marquage CE de ces produits :

- atteste de leur conformité aux spécifications de leurs normes européennes harmonisées,
- leur permet de circuler librement en Europe,
- ne signifie pas qu'ils répondent aux spécifications du DTU 25-41.

En effet, par rapport aux normes européennes, le DTU 25-41 qui a été établi selon les usages du marché français exige pour certaines caractéristiques produit des niveaux de performances plus élevés et en définit d'autres complémentaires.

Afin d'assurer pour tous les utilisateurs un choix et une mise en œuvre de produits conformes au DTU, l'ensemble de ces exigences a été repris dans les référentiels de la marque NF.

Grâce aux essais et contrôles réguliers effectués à la demande des industriels par le CSTB, organisme indépendant, **la marque NF certifie la qualité des plaques de plâtre et des profilés métalliques et garantit que leurs caractéristiques sont conformes aux exigences du DTU.**